Le rôle des "eurorégions" dans le développement de la politique régionale

2004/2257(INI) - 06/10/2005

La commission adopte le rapport d'initiative de Kyriacos TRIANTAPHYLLIDES (GUE/NGL, CY) sur le rôle des «eurorégions» dans le développement de la politique régionale. Il commence par souligner que l'élargissement de l'Union européenne a entraîné de plus grandes disparités entre les régions européennes et qu'il convient de les réduire grâce à une politique de cohésion efficace. Pour y parvenir, l'une des solutions consisterait à renforcer la coopération transfrontalière qui constitue une approche adéquate pour la résolution de problèmes quotidiens de part et d'autre de la frontière, en particulier dans les domaines économique, social, culturel et environnemental. Cette coopération peut également contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne grâce à l'innovation et la recherche conjointe, aux réseaux de recherche et de développement transfrontaliers, et à l'échange des meilleures pratiques et expériences.

Le constat est que les eurorégions (comme proposé dans le cadre du groupement européen de coopération transfrontalière - GECT) représentent un carrefour pour toutes les relations transfrontalières, les contacts, les transferts de connaissances, les programmes et les projets opérationnels. Il conviendrait de les promouvoir comme des instruments de coopération transfrontalière et de les doter d'un «statut juridique certain» leur permettant d'exercer leurs missions. Le concept d'«eurorégions» et d'autres structures similaires devrait s'étendre, par exemple, à la coopération dans le cadre de la promotion des questions liées à la culture, à l'éducation, au tourisme et à l'économie, et le cas échéant, en matière de lutte contre le crime organisé, de trafic de drogue et de fraudes en partenariat avec les institutions nationales compétentes. Elles devraient également être habilitées à élaborer, mettre en oeuvre et gérer les programmes transfrontaliers dans l'UE au titre de l'instrument européen de voisinage de partenariat et de l'instrument de préadhésion, à compter de 2007.

Les députés européens soulignent l'importance des eurorégions pour les États membres ayant des handicaps naturels, notamment les petits États insulaires. Enfin, ils appellent au soutien de la coopération transfrontalière et à l'instauration d'eurorégions englobant des régions de la zone sensible du Proche Orient, en s'efforçant de promouvoir les relations amicales, la stabilité, la sécurité et les intérêts économiques apportant des avantages mutuels.